

Aux TZR - Mercredi 16 octobre 2024

## TZR : des engagements sur les affectations

Mercredi 09 octobre le SNES-FSU et le SNEP-FSU étaient reçus au Rectorat au sujet de l'affectation des TZR pour la rentrée 2024.

Le SNES-FSU alerte le Rectorat depuis mai 2024 sur les dangers et les conséquences des changements décidés pour l'affectation des TZR.



A l'issue de cette audience le rectorat s'est engagé à travailler pour améliorer l'affectation des TZR et non-titulaires en 2025. [Vous trouverez le compte-rendu de cette audience et l'analyse du SNES-FSU ici](#)

**=> Pour le SNES-FSU ce travail doit se faire en concertation avec les syndicats afin d'apporter transparence et équité. Des solutions doivent également être trouvées pour permettre la mobilité des TZR et l'accès à des postes fixes.**

**=> Le SNES-FSU est force de proposition : il a porté des solutions immédiates et concrètes (48h pour le délai pédagogique, réduction de la taille des zones d'intervention), il demande une nouvelle audience en décembre sur la question des conditions d'affectation et d'emploi des remplaçant-es (TZR et non-titulaires).**

## Signature des VS : bien vérifier ses heures !

Lorsque vous exercez sur 2 établissements ou plus situés dans des communes différentes, vous bénéficiez d'une décharge d'une heure de déplacement. Il nous a été signalé des cas où l'heure n'était pas indiquée sur le VS (ventilation des services) pour des collègues avec des quotités inférieures à 100% (temps-partiel ou affectation en sous-service). Si vous êtes dans ce cas : signalez l'erreur à votre gestionnaire en DPE et attendez pour signer votre VS.

**=> Le SNES-FSU continue de défendre les cas individuels : vous pouvez nous faire remonter tous les incidents et situations qui restent problématiques (absence d'affectation, affectation lointaines, conflit avec un chef-fe...) à [permanence@bordeaux.snes.edu](mailto:permanence@bordeaux.snes.edu)**

## Adhérez au SNES-FSU

Si vous ne pouvez pas lire cet e-mail, [veuillez le consulter en ligne](#)

SNES-FSU section académique de Bordeaux  
138 rue de Pessac 33000 Bordeaux  
<https://www.bordeaux.snes.edu/>  
[s3bor@snes.edu](mailto:s3bor@snes.edu)